

• (5.30 p.m.)

Pour conclure, je voudrais féliciter le député de Vancouver-Est. A mon avis, sa motion est très importante, même si elle a une très vaste portée. C'est une sorte de motion d'ensemble qui englobe un grand nombre de sujets de préoccupations et qui, par conséquent intéresse vivement de nombreux députés.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de cet avis de motion.

Je félicite le député qui vient de prendre la défense des animaux qui incidemment ne sont pas directement représentés à la Chambre. Toutefois, il me vient quand même à l'esprit quelques idées à ce sujet.

Il est très louable de démontrer beaucoup de sentimentalité à l'égard des animaux. En effet, tout le monde aime les animaux. Si certains individus sont portés à les maltraiter, on peut conclure qu'il s'agit d'êtres anormaux, car un certain instinct porte l'homme à les aimer.

Il ne faudrait pas faire de ce sujet un objet de discussion importante. Il me semble que ce serait changer l'ordre des valeurs humaines, car si la vie a été créée de façon que les animaux soient au service de l'homme, tant dans le domaine de l'alimentation que dans ceux de la recherche ou des sports, il s'ensuit que si l'on pousse la protection des animaux à l'extrême, on devrait renoncer à manger de la viande, à chasser et à pêcher, ainsi qu'à faire des recherches scientifiques.

Je ne crois pas que des savants, des chasseurs ou des consommateurs consciencieux prennent inutilement plaisir à maltraiter les animaux. Il peut se présenter des cas de cruauté, mais ils sont déjà prévus dans la loi.

Mais lorsque survient un tel sujet, je pense au peu d'importance que nous attachons parfois à l'animal par excellence de la création, soit l'homme lui-même, surtout au moment où la Chambre est saisie d'un fameux bill omnibus qui vise à légaliser la tuerie des fœtus. Il s'agit, à mon sens, d'un renversement des valeurs.

Comment se fait-il que l'on témoigne en même temps si peu de respect pour l'embryon de l'être humain et un si grand souci de la protection des animaux?

Le parallèle est peut-être odieux, mais nous en sommes rendus à ce point. Est-il possible que l'on puisse adopter sans aucun scrupule une loi qui autorisera l'avortement et que, en même temps, on discute de protection des animaux?

A mon sens, il est temps de s'éveiller à la nécessité de protéger l'animal par excellence de la création, qui est l'homme. Le respect de

[M. McBride.]

la personne humaine, doit être assuré, tant à cause de son intelligence que de son corps. Je crois que l'on n'a pas adopté une loi convenable pour assurer la protection de cet animal-là.

Avant de discuter davantage de cette loi, qui nous est présentée, il faudrait, à mon sens, s'attarder au véritable problème de l'animal humain. C'est ce qui me frappe dans cet avis de motion, monsieur l'Orateur, et je ne crois pas mauvais que l'on s'arrête quelque peu à ces considérations. Il ne faudrait pas aller trop loin.

Nous convenons tous qu'il faut protéger les animaux de façon adéquate, comme le propose l'avis de motion, mais, par contre, il ne faudrait pas croire, comme les Indiens, que certaines vaches sont sacrées. On sait quelles conséquences ont résulté de cette croyance en Inde.

Il faut établir une échelle des valeurs, selon l'ordre qu'a bien voulu la Providence. Et, ainsi, les animaux qui sont à notre service doivent être respectés dans une certaine mesure. Mais ce qu'il y a de plus important, c'est de respecter l'être humain.

Je pense qu'on n'aurait aucune raison de ne pas appuyer cette mesure, mais je veux tout simplement insister sur le fait qu'on a toutes les raisons du monde de défendre l'être humain.

Je voudrais signaler en particulier la relation qui existe entre ce bill et l'autre qui porte sur l'avortement et qui, à mon sens, va contre la nature humaine et la vie.

Nous ne sommes pas opposés à cette motion, mais il faudrait que nous fassions tous les efforts voulus pour protéger l'animal par excellence de la création, c'est-à-dire l'homme.

[Traduction]

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, la motion du député de Vancouver-Est tend à charger un des comités permanents de la Chambre d'enquêter sur presque tous les aspects du traitement des animaux au Canada, y compris les animaux domestiques et familiers, les animaux sauvages, les oiseaux et les poissons. On pourrait tout aussi bien y inclure la créature qui en voit de toutes les couleurs: homo sapiens.

M. Winch: Il peut se défendre tandis que les animaux ne le peuvent pas.

M. Foster: Le député l'a signalé, quand il a présenté sa motion pour la première fois, en 1966 ou 1967, il y a eu une discussion au sujet du comité qui devrait être saisi de la question: le comité de l'agriculture, le comité des pêches et des forêts, le comité de la justice et des questions juridiques, ou bien le comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.